

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu sommaire de la séance publique du JEUDI 31 MARS 2016

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Député-Maire.

**Date de Convocation** : 25 Mars 2016.

**Nombre de Conseillers en exercice** : 35 **Présents** : 30 (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. et des Délibérations n° 1 à 7)  
29 (pour le vote des Délibérations n° 8 à 24)

**Etaient présents** : MM. DUFOUR-TONINI, COTTON D., DERUELLE, MOHAMED, DERGHAL, RYSPERT, CHERRIER, LEMOINE, CRASNAULT, PERTOLDI-MILLET, MONTAGNE, COTTON J.M., DAUMERIE, BIREMBAUT, DENIS, MOLARA, MIRASOLA, DUPONT, ATTEN, BELOUCIF, LEHUT (pour le vote des Décisions, du P.V., du C.R. Et des Délibérations n° 1 à 7), THUROTTE, D'HERBECOURT, DUCHEMIN, HEBBAR, AUDIN, ANDRZEJCZAK, DANDOIS, BOUCOT, DRICI.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur DEVOTTE (pouvoir à Monsieur BELOUCIF), Madame DE WEVER (pouvoir à Madame THUROTTE), Madame LEHUT (pouvoir à Madame DANDOIS, pour le vote des Délibérations n° 8 à 24), Monsieur RIFKI (pouvoir à Monsieur DERGHAL), Monsieur VILLARS (pouvoir à Madame DUPONT), Madame DE MEYER (pouvoir à Madame HEBBAR).

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DERGHAL.

Sur proposition de Madame le Député-Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur DERGHAL Akim** comme Secrétaire de Séance.

### 1 – INSTALLATION DE MADAME ATTEN EDJILA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE.

Madame le Député-Maire procède à l'installation de Madame ATTEN Edjila, en qualité de Conseillère Municipale, après avoir précisé que suite à la démission de Madame Lysiane DEVRED, Conseillère Municipale, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, il s'avère que Madame ATTEN Edjila, candidate suivante sur la liste « Denain a de l'avenir » a vocation à devenir Conseillère Municipale.

Monsieur ATTEN Edjila, ayant accepté son mandat, celle-ci a donc été installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Madame le Député-Maire lui a remis l'insigne correspondant à sa charge.

*Après l'appel*, le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Député-Maire depuis sa précédente réunion.

Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Février dernier sont adoptés à l'**Unanimité des présents**.

*Une minute de silence a été observée suite aux attentats survenus en Belgique, le 22 mars dernier (aéroport de Zaventem, métro bruxellois).*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Député-Maire répond aux questions adressées par Monsieur DRICI Djemi, Conseiller Municipal :*

1° - « Pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur l'incendie raciste qui a eu lieu sur Denain ? »

Madame le Député-Maire indique qu'elle déplore, comme tous les faits délictueux, cet incendie. Elle informe qu'une instruction judiciaire est en cours, qu'elle n'a pas d'autres éléments supplémentaires à apporter et qu'il ne faut pas entraver la bonne marche de la justice et de la police.

2° - « Pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur l'implantation du lieu de culte dans une rue principale de la ville ? »

Madame le Député-Maire informe qu'il s'agit de l'implantation d'un lieu de culte chrétien.

3° - « Avez-vous recensé le nombre d'habitants roumains dans notre ville ? »

Madame le Député-Maire indique que recenser une population par rapport à une origine ethnique ou culturelle est interdit par la loi. Il n'y a donc pas eu de recensement de cette population.

4° - « Pourriez-vous nous dire quelle politique envisagez-vous pour apaiser les tensions qui règnent dans nos rues ? ».

Madame le Député-Maire informe du projet de la vidéo-surveillance et du rôle premier de prévention qu'a la Police Municipale. Celle-ci est d'ailleurs, pour partie, constituée de médiateurs. Elle invite chaque élu a formulé en commission de travail des propositions afin de construire l'avenir de la ville et du vivre ensemble.

**DELIBERATION N° 1/1 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES (COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS, COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la Commission d'Appels d'Offres et du Jury de concours, ainsi que de la Commission de délégation de service public, les membres suppléants étant désormais en nombre inférieur aux membres titulaires, comme suit :

**Délégués titulaires :**

- Monsieur MONTAGNE Christian (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur DERUELLE Patrick (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur CRASNAULT Jean-Pierre (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur VILLARS Mathieu (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame DE MEYER Juliana (*liste « Ensemble Denaisiens »*).

**Délégués suppléants :**

- Madame D'HERBECOURT Isabelle (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur DAUMERIE Gérard (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame DANDOIS Michèle (*liste « Ensemble Denaisiens »*).

**DELIBERATION N° 1/2 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. COMMISSIONS DE TRAVAIL (COMMISSION ACTION SOCIALE ET FAMILIALE – SANTÉ – HANDICAP – LOGEMENT ; COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE – PROMOTION DE L'IMAGE DE LA VILLE – JUMELAGES).**

**A L'UNANIMITE**, l'Assemblée ayant accepté de procéder à ces nouvelles désignations par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :

- **Madame ATTEN Edjila**, pour le siège au sein de la Commission « *Action Sociale et Familiale – Santé – Handicap – Logement* » et pour le siège au sein de la Commission « *Culture – Patrimoine – Promotion de l'image de la Ville - Jumelages* ».

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **POURVOIT** le siège vacant au sein de la Commission « *Action Sociale et Familiale – Santé – Handicap – Logement* » à **Madame ATTEN Edjila**.

● **POURVOIT** le siège vacant au sein de la Commission « *Culture – Patrimoine – Promotion de l'image de la Ville - Jumelages* » à Madame ATTEN Edjila.

**DELIBERATION N° 1/3 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. COMMISSION INSTITUTIONNELLE (FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS).**

**A L'UNANIMITE**, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :

- Madame DENIS Annie, en qualité de déléguée titulaire.

Après en avoir délibéré,

**PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **DESIGNE Madame DENIS Annie**, en qualité de déléguée titulaire au Conseil de discipline de recours.

***S'est abstenu : Monsieur BOUCOT.***

**DELIBERATION N° 1/4 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.C.A.S.).**

**A l'appel des candidatures, quatre listes sont déposées, à savoir :**

● **Pour la liste « Denain a de l'avenir » :**

- Madame RYSPERT Rosa-Marie
- Madame MIRASOLA Catherine
- Madame D'HERBECOURT Isabelle
- Madame LEMOINE Solange
- Madame MOHAMED Yamina
- Madame PERTOLDI-MILLET Evelyne

● **Pour la liste « non-inscrits » :**

- Monsieur ANDRZEJCZAK Yannick

● **Pour la liste « Une Force pour le changement » :**

- Monsieur DRICI Djemi

● **Pour la liste « Ensemble Denaisiens » :**

- Madame HEBBAR Sabine

**L'opération de vote a donné les résultats suivants :**

Les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers appelés à voter : 35
- Nombre de votants : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Nombre de sièges à pourvoir : 5
- Quotient : 6

■ **PREMIERE REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL :**

- liste « *Denain a de l'avenir* » : 24 VOIX/6 soit 4 sièges.
- liste « *Non-inscrits* » : 5 VOIX/6 soit 0 siège.
- liste « *Une Force pour le changement* » : 1 VOIX/6 soit 0 siège.
- liste « *Ensemble Denaisiens* » : 0 VOIX/6 soit 0 siège.

■ **DEUXIEME REPARTITION AU PLUS FORT RESTE :**

- liste « *Denain a de l'avenir* » :  $24 - (4 \times 6) = 0$
- liste « *Non-inscrits* » :  $5 - (0 \times 6) = 5$
- liste « *Une Force pour le changement* » :  $1 - (0 \times 6) = 1$

■ **OBTIENNENT DONC :**

- liste « *Denain a de l'avenir* » : 4 sièges.
- liste « *Non-inscrits* » : 1 siège.

■ **SONT DONC ELUS :**

- Madame RYSPERT Rosa-Marie (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame MIRASOLA Catherine (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame D'HERBECOURT Isabelle (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Madame LEMOINE Solange (*liste « Denain a de l'avenir »*).
- Monsieur ANDRZEJCZAK Yannick (*liste « Non-inscrits »*).

**DELIBERATION N° 1/5 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. CONSEIL  
D'ADMINISTRATION (ASSOCIATION « ALTER EGAUX »).**

**A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :**

**- Madame LEMOINE Solange**, en qualité de déléguée de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association « *Alter Egaux* ».

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**● DESIGNE Madame LEMOINE Solange**, en qualité de déléguée de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association « *Alter Egaux* ».

**DELIBERATION N° 1/6 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. CONSEIL  
D'ADMINISTRATION (ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET  
SOCIO-CULTURELS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES  
(ASCRV)).**

Madame le Député-Maire formule les propositions suivantes :

**- Pour la liste « Denain a de l'avenir » :**

- Madame ATTEN Edjila.

**- Pour la liste « Ensemble Denaisiens » :**

- Madame DE MEYER Juliana.

Afin d'assurer la confidentialité des votes, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de procéder au scrutin secret.

**L'opération de vote a donné les résultats suivants :**

- Nombre de Conseillers appelés à voter	:	<b>35</b>
- Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	:	<b>0</b>
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	<b>35</b>
- Bulletins nuls et blancs ( <i>à déduire</i> )	:	<b>1</b>
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	<b>34</b>
- Majorité absolue	:	<b>18</b>

**● ONT OBTENU :**

- Madame ATTEN Edjila	:	<b>27 VOIX</b>
- Madame DE MEYER Juliana	:	<b>7 VOIX</b>

- Madame ATTEN Edjila ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désignée déléguée titulaire au sein du conseil d'administration de l'ASCRV.

**DELIBERATION N° 1/7 : REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE. COMITÉ CONSULTATIF  
D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET  
ENTREPRISES.**

**A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule les propositions suivantes :**

- Pour la liste « *Denain a de l'avenir* » :

- Madame MIRASOLA Catherine

- Pour la liste « *Ensemble Denaisiens* » :

- Madame DANDOIS Michèle

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

- Madame MIRASOLA Catherine : 27 VOIX

- Madame DANDOIS Michèle : 8 VOIX

**Madame MIRASOLA Catherine ayant obtenu 27 VOIX** est désignée membre au sein du Comité consultatif d'indemnisation des commerçants, artisans et entreprises.

**DELIBERATION N° 2/1 : DÉSIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ECOLE OU AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION :**

- **ECOLE MATERNELLE GEORGE SAND.**
- **ECOLE MATERNELLE DIDEROT.**
- **ECOLE ÉLÉMENTAIRE VOLTAIRE.**

**A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à cette nouvelle désignation par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule la proposition suivante :**

- **Madame ATTEN Edjila.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **DESIGNE Madame ATTEN Edjila**, en qualité de déléguée de la Ville au sein du Conseil d'école de l'école maternelle George SAND et des écoles élémentaires DIDEROT et VOLTAIRE.

***Se sont abstenus : MM. AUDIN, ANDRZEJCZAK, BOUCOT, DRICI.***

***Il est précisé que Mesdames HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT n'ont pas pris part au vote de la délibération.***

**DELIBERATION N° 2/2 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ÉCOLE OU AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION :**

- **CITÉ TECHNIQUE KASTLER.**
- **L.E.P. CITÉ TECHNIQUE KASTLER.**

**A L'UNANIMITE, l'Assemblée ayant accepté de procéder à ces nouvelles désignations par le vote au scrutin public, Madame le Député-Maire formule les propositions suivantes :**

- Pour la liste « *Denain a de l'avenir* » :

- Madame ATTEN Edjila

- Pour la liste « *Ensemble Denaisiens* » :

- Madame LEHUT Véronique

**L'opération de vote a donné les résultats suivants :**

- Madame ATTEN Edjila : 27 VOIX

- Madame LEHUT Véronique : 5 VOIX

**Madame ATTEN Edjila ayant obtenu 27 VOIX est désignée déleguée titulaire à la Cité Technique Kastler et déléguée suppléante au L.E.P. De la Cité Technique Kastler.**

***Il est précisé que MM. AUDIN, ANDRZEJCZAK, BOUCOT se sont abstenus.***

### **DELIBERATION N° 3 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 27 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **ARRETE** le Budget Primitif 2016 à la somme de **52.210.440,07 €** :

- section d'investissement    **23.081.197,03 €**

- section de fonctionnement   **29.129.243,04 €**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **5.206.924,04 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

**Ont voté contre : MM. HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT, BOUCOT, DRICI.**

**Se sont abstenus : MM. AUDIN, ANDRZEJCZAK.**

### **DELIBERATION N° 4 : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS COMMUNAUX – ETAT 1259 Com – EXERCICE 2016.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **MAINTIENT** les taux d'imposition de l'année 2015, soit :



TAXES	TAUX année 2015	TAUX année 2016	BASES NOTIFIEES EN 2016	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	26,36%	26,36 %	10.518.703 €	2.741.176 €
Foncier bâti	28,41%	28,41 %	11.593.178 €	3.106.634 €
Foncier non bâti	73,27%	73,27 %	48.625 €	34.510 €
<b>Produit attendu de la fiscalité directe locale</b>				<b>5.882.320 €</b>

- **MAINTIENT** à 15 % de la valeur locative moyenne, l'abattement général à la base appliqué aux bases de taxe d'habitation.

***A voté contre : Monsieur BOUCOT.***

***S'est abstenu : Monsieur DRICI.***

### **DELIBERATION N° 5 : BUDGET ANNEXE. RÉGIE D'EAU POTABLE. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** le Budget Primitif 2016 de la Régie d'Eau Potable à la somme de **6.457.015,58 €** :

- section d'investissement      **2.655.050,62 €.**  
- section d'exploitation          **3.801.964,96 €.**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **1.787.866,52 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

***Ont voté contre : Mmes HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT.***

### **DELIBERATION N° 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. EXERCICE 2016.**

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** la liste des subventions à attribuer pour 2016 aux associations et groupements divers (*se reporter au tableau joint en annexe*) et **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les conventions et tout document s'y afférent.

**DELIBERATION N° 7 : PARTICIPATION COMMUNALE 2016 AU S.I.A.D. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE DENAIN, ESCAUDAIN, LOURCHES, WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN, HAULCHIN ET HÉLESMES).**

Après en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **MAINTIENT** une contribution à la fois fiscalisée et budgétaire, se décomposant ainsi :
  - **371.408 €** pour la partie fiscalisée sur les trois taxes, à savoir taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
  - **256.201 €** pour la partie budgétisée, versée directement au S.I.A.D. par la Commune.

***Ont voté contre : Mmes HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT.***

**DELIBERATION N° 8 : CONVENTIONS COLLABORATEURS OCCASIONNELS OU BÉNÉVOLES DU SERVICE PUBLIC.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la convention à conclure par la Ville de Denain avec les collaborateurs bénévoles du service public.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les conventions.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2016 et suivants.

**DELIBERATION N° 9 : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE DENAIN ET DE SA RÉGIE D'EAU. LOT 2 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE. AVENANT N° 1.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 33 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer l'avenant n°1 concernant le lot 2 « *Assurance responsabilité civile* » (*réévaluation de la masse salariale déclarée au lancement de la procédure d'appel d'offres avec celle déclarée en 2016*).

***Se sont abstenus : MM. BOUCOT, DRICI.***

**DELIBERATION N° 10 : FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE RESTAURATION DE LA VILLE. APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **APPROUVE** les actes d'engagements présentés :

- Par la Société POMONA EPISAVEURS - ZI rue Lavoisier – 62290 NOEUX-LES-MINES, pour le marché « *Epicerie-conserverie* ».

- Par la Société VELDERS - Parc des lumières – 2 ter rue de l'Europe – 59320 SEQUEDIN, pour le marché « *Légumes et fruits frais* ».

- Par la Société PROLAIDIS - rue de la Croix Bougard – CRT – BP117 – 59811 LESQUIN Cedex, pour le marché « *Produits laitiers et avicoles* ».

- Par la Société MENISSEZ - Lieu dit « *Les Cypréaux* » - 59750 FEIGNIES, pour le marché « *Pains frais* ».

- Par la Société PASSION FROID NORD - 7 rue de l'Europe – BP245 – 59462 LOMME Cedex, pour le marché « *Produits surgelés* ».

- Par la Société PASSION FROID NORD - 7 rue de l'Europe – BP245 – 59462 LOMME Cedex, pour le marché « *Viandes fraîches* ».

- Par la Société SOCOVOL – 178 D rue Jules Vallès – 59120 LOOS, pour le marché « *Volailles fraîches* ».

- Par la Société BRAKE – ZAC du Puy d'or – 140 Allée des Frênes – 69760 LIMONEST, pour le marché « *Charcuterie* ».

- Par la Société PRZESZLO – 331 rue Deslinsel – 59220 DENAIN, pour le marché « *Boissons non alcoolisées* ».

- Par la brasserie BEDAGUE – 3 rue de Ligne – 62120 ROQUETOIRE, pour le marché « *Boissons alcoolisées* ».

● **AUTORISE**, Madame le Député-Maire, à signer ces actes d'engagements.

● **AUTORISE**, Madame le Député-Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

**DELIBERATION N° 11 : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES RELATIF À LA FOURNITURE, POSE ET PROGRAMMATION DE DISPOSITIFS D'ALARMES (ANTI-INTRUSION, TECHNIQUE ET D'INCENDIE) – ARTICLE 76 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **PROPOSE** de lancer un accord cadre multi-attributaires relatif à la fourniture, pose et programmation de dispositifs d'alarmes (*anti-intrusion, technique et d'incendie*) selon l'article 76 du Code des marchés publics, pour lequel le montant des commandes du marché serait défini comme suit :

- montant minimum annuel : 15 000,00 € HT.
- montant maximum annuel : 250 000,00 € HT.

Ce type de marché accord cadre serait conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois dans la limite de 4 ans.

**DELIBERATION N° 12 : OPÉRATION DE BOUCLAGE ET DE REQUALIFICATION DES RUES MERRHEIM ET DUSSOUBS. PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DES ÎLOTS BASLY, MOURA ET RUES ANNEXES. CONVENTION POUR LA COORDINATION DES TRAVAUX AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU DENAISIS (SIAD).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **AUTORISE** Madame le Maire à finaliser et signer la convention de coordination des travaux avec le SIAD.

**DELIBERATION N° 13 : RÉHABILITATION-EXTENSION DE L'ÉCOLE LA FONTAINE. AJUSTEMENT DE PROGRAMME. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

● **APPROUVE** les études d'Avant-Projet Définitif (*APD*), étape à travers laquelle le maître d'oeuvre s'engage sur une estimation des travaux.

● **VALIDE** le nouveau coût de travaux au stade (*APD*) à 1 240 960,61 € HT soit 1 489 152,73 € TTC.

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre :
  - fixant le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 1 240 960,61 € HT soit 1 489 152,73 € TTC.
  - transformant la rémunération provisoire en rémunération définitive, fixée à 119 776,85 € HT soit 143 732,22 € TTC.

**DELIBERATION N° 14 : EXTENSION DU TENNIS CLUB MUNICIPAL. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE ET FIXATION DU FORFAIT DÉFINITIF DE RÉMUNÉRATION.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les études d'Avant-Projet Définitif (*APD*), étape à travers laquelle le maître d'oeuvre s'engage sur une estimation des travaux.
- **VALIDE** le coût de travaux au stade APD à 2 228 630 € HT soit 2 674 356 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre :
  - fixant le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 2 228 630 € HT soit 2 674 356 € TTC.
  - transformant la rémunération provisoire en rémunération définitive, fixée à 259 412,35 € HT soit 311 294,82 € TTC.

**Ont voté contre : Mmes HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT.**

**DELIBERATION N° 15 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DU TENNIS CLUB MUNICIPAL.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les dispositions et **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Commune, le dossier de demande de permis de construire correspondant, ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Ont voté contre : Mmes HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT.**

**DELIBERATION N° 16 : PORTAGE FONCIER. « DENAIN – FRICHE VERZÈLE ».  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE  
PORTAGE FONCIER ET DE DÉMOLITION AVEC L'ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.
- **RAPPELLE QUE**, en application de l'article L.2122-22-15° du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération n° 1 en date du 15 avril 2014 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme. Une décision du Maire sera nécessaire à chaque préemption.

**Se sont abstenues : Mmes HEBBAR, DE MEYER, DANDOIS, LEHUT.**

**DELIBERATION N° 17 : PORTAGE FONCIER. ÎLOT « LECLERC-NÈVE ». AUTORISATION  
DE CESSIION PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-  
PAS-DE-CALAIS D'IMMEUBLES NON BÂTIS À LA SIA HABITAT.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession par l'E.P.F. des parcelles cadastrées section AL n<sup>os</sup> 877, 878, 883 à 889, 882, 895 à 899, 908, 912 et 2753 au profit de l'opérateur immobilier SIA HABITATzs.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à intervenir à l'acte de cession au profit de l'opérateur immobilier SIA HABITAT.
- **PRECISE QUE** la Ville de DENAIN et la CAPH auront à rembourser à l'E.P.F. (*à première demande*) la différence actualisée (*au taux d'intérêt légal*) entre le prix de cession consenti et le prix de revient du portage foncier d'une part, et de la bonification accordée au titre du dispositif « *logement social* » et des démarches HQE (10%) sur le coût des études et travaux de requalification d'autre part, en cas de non-réalisation conforme du projet par rapport aux critères du dispositif « *logement social* » et aux normes « *HQE* ».

**DELIBERATION N° 18 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ÎLOT « LECLERC-NÈVE ». CESSION DE TERRAINS NON BÂTIS À LA SIA HABITAT.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession à l'euro symbolique des terrains pour une surface globale de 1064 m<sup>2</sup>, situés sur l'îlot « *Leclerc-Nève* » à la SIA HABITAT.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 19 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À LA SCI MO – RUE LOUIS PETIT (AY 176 POUR PARTIE).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à la SCI MO d'une bande de terrain sis rue Louis Petit à DENAIN, sur une partie de la parcelle cadastrée section AY n° 176, pour une surface de 648 m<sup>2</sup> au prix de 25.000 €.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 20 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI À MONSIEUR VAN TRICHTVELDT – 139 RUE DU MARÉCHAL LECLERC – 7 CORON JOUGLET (AL 879 POUR PARTIE).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur David VAN TRICHTVELDT, d'un passage sis 139 rue du Maréchal Leclerc – 7 coron Jouglet à DENAIN, sur une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 879, pour une surface de 76 m<sup>2</sup> au prix de 380 €.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 21 : PROPRIÉTÉ COMMUNALE. PRINCIPE DE CESSIION D'UN TERRAIN NON BÂTI À MONSIEUR ET MADAME PLANCHON – RUE DU MARÉCHAL LECLERC (AO 802 POUR PARTIE).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession de principe à Monsieur et Madame PLANCHON d'une partie d'un terrain sis rue du Maréchal Leclerc à DENAIN, cadastré section AO n° 802, pour une surface d'environ 260 m<sup>2</sup> au prix de 15 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et tout document se rapportant à cette affaire (*à l'exception d'un acte authentique*).

**DELIBERATION N° 22 : POLITIQUE DE LA VILLE.  
PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT 2016.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la programmation des actions en Politique de la Ville pour l'année 2016, telles que reprises dans les tableaux ci-dessous :

**Axe 1 : Adaptation des cadres de mise en œuvre de l'action publique**

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Aide au démarrage du conseil citoyen	X	Structure porteuse du CC	4 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Élaboration du guide pratique de la ville	X	Ville de Denain	31 308,00 €	6 262,00 €	25 046,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 2016 : 2 actions</b>			<b>35 308,00 €</b>	<b>6 262,00 €</b>	<b>27 046,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Axe 2 : Insertion / Emploi**

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Pousse les portes de l'entreprise		Asec	31 268,00 €	10 000,00 €	15 634,00 €	0,00 €	5 634,00 €
100 jeunes, 100 emplois		Actions citoyennes	21 800,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	16 800,00 €
Régie polyvalente second œuvre en bâtiment		Ageval	395 979,00 €	60 153,00 €	0,00 €	20 995,00 €	314 831,00 €
C'est possible, on le fait !		CSFD	25 357,00 €	6 350,00 €	10 363,00 €	0,00 €	8 644,00 €
Agis pour ton avenir		Ville de Denain	49 037,00 €	6 911,00 €	11 518,00 €	4 608,00 €	26 000,00 €
<b>TOTAL 2016 : 5 actions</b>			<b>523 441,00 €</b>	<b>85 914,00 €</b>	<b>40 015,00 €</b>	<b>25 603,00 €</b>	<b>371 909,00 €</b>



**Axe 3 : Santé publique**

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Atelier Santé Ville		Ville de Denain	46 285,00 €	13 886,00 €	32 399,00 €	0,00 €	0,00 €
La santé à votre portée	X	MQST	86 865,00 €	4 500,00 €	27 190,00 €	0,00 €	55 175,00 €
Soutien aux projets de jeunes	X	MQST	55 624,00 €	0,00 €	18 505,00 €	0,00 €	37 119,00 €
Préfiguration d'un LALP	X	CSFD	53 962,00 €	5 000,00 €	41 970,00 €	0,00 €	6 992,00 €
Programme d'accès à la santé		Ville de Denain	4 889,00 €	2 384,00 €	2 384,00 €	0,00 €	121,00 €
Création d'une équipe d'interface et de recours en santé mentale	X	Ville de Denain	69 531,00 €	13 906,00 €	55 625,00 €	0,00 €	0,00 €
Ma santé j'y tiens	X	CSFD	13 350,00 €	2 660,00 €	10 440,00 €	0,00 €	250,00 €
Ma classe à pleine dents		Ville de Denain	7 864,00 €	3 932,00 €	3 932,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 2016 : 8 actions</b>			<b>338 370,00 €</b>	<b>46 268,00 €</b>	<b>192 445,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>99 657,00 €</b>

**Axe 5 : Apprentissages**

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Parcours découverte, un premier pas vers le monde professionnel	X	Planète sciences	15 000,00 €	3 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Denain à la pointe des sciences		Planète sciences	20 700,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	2 700,00 €
Projet ça « math »éresse	X	Planète sciences	23 500,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	3 500,00 €
Médiation Sociale en milieu scolaire	X	Citéo	69 000,00 €	14 677,00 €	14 677,00 €	0,00 €	39 646,00 €
Apprentissage de la langue pour maîtriser son environnement	X	MQST	32 992,00 €	5 884,00 €	23 536,00 €	0,00 €	3 572,00 €
Ludothèque		Espace création : lieu ressource et formation	13 969,00 €	5 760,00 €	5 760,00 €	0,00 €	2 449,00 €
Programme d'accès à la culture		Ville de Denain	19 723,00 €	8 075,00 €	8 075,00 €	0,00 €	3 573,00 €
I comme Icare		Ville de Denain	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Poésie dans la ville	X	Ville de Denain	63 725,00 €	13 145,00 €	44 580,00 €	0,00 €	6 000,00 €
DRE		CCAS	343 613,00 €	23 123,00 €	223 348,00 €	0,00 €	97 142,00 €
<b>TOTAL 2016 : 10 actions</b>			<b>613 222,00 €</b>	<b>88 164,00 €</b>	<b>356 476,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>158 582,00 €</b>

**Axe 7 : Citoyenneté et vie sociale**

Actions	Action nouvelle	Maître d'ouvrage	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
Denain plage		Ville de Denain	141 765,00 €	70 882,00 €	70 883,00 €	0,00 €	0,00 €
Village de Noël	X	Ville de Denain	41 965,00 €	8 393,00 €	33 572,00 €	0,00 €	0,00 €
Séjour au ski – VVV	X	Ville de Denain	16 980,00 €	1 996,00 €	13 584,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Accompagnement collectif de jeunes – VVV	X	CSFD	28 300,00 €	0,00 €	11 254,00 €	0,00 €	17 046,00 €
Une nouvelle maison de quartier un enclencheur d'idées	X	CSFD	14 563,00 €	2 840,00 €	11 360,00 €	0,00 €	363,00 €
Prendre de l'âge autrement		CSFD	21 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Pas à pas en famille		CSFD	39 323,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	0,00 €	28 323,00 €
Nos différences sont une richesse	X	MQST	45 725,00 €	6 165,00 €	24 661,00 €	0,00 €	14 899,00 €
Refaire quartier	X	MQST	29 868,00 €	4 991,00 €	19 965,00 €	0,00 €	4 912,00 €
Séjour à la montagne – VVV	X	Déclic Ados	5 096,00 €	0,00 €	1 895,00 €	0,00 €	3 201,00 €
Nos quartiers d'Été – L'Asie	X	MQST	11 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
FPH	X	Comité des Fêtes du Vieux Denain Quartier - Saint Martin	12 000,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	8 400,00 €
Améliorer le lien social au sein de la ville		Entre femmes	22 607,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	17 607,00 €
Journées citoyennes	X	Ville de Denain	8 175,00 €	1 635,00 €	6 540,00 €	0,00 €	0,00 €
Bon plants à cultiver et partager dans mon quartier	X	CSFD	25 357,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	357,00 €
<b>TOTAL 2016 : 15 actions</b>			<b>463 724,00 €</b>	<b>124 502,00 €</b>	<b>229 714,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>109 508,00 €</b>

Actions	Coût total	Part de la Ville	Financement PV État	Financement CAPH	Autres financements
<b>TOTAL 42 actions</b>	<b>2 011 061,00 €</b>	<b>361 058,00 €</b>	<b>872 744,00 €</b>	<b>37 603,00 €</b>	<b>739 656,00 €</b>

- **SOLLICITE** les subventions au taux maximum au titre du Contrat de ville, auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de tout autre dispositif.
- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer les documents inhérents à ces actions.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que repris dans le tableau ci-dessus.

**DELIBERATION N° 23 : ORGANISATION D'UN SÉJOUR À L'ÉTRANGER.  
FIXATION DES TARIFS POUR LES DENAISIENS ET NON  
DENAISIENS.**

Dans le cadre des différentes actions et animations menées en direction des personnes âgées, la Ville de Denain souhaite faciliter l'accès aux voyages à l'étranger, et organise à cet effet un séjour au Portugal pour les Denaisiens de 50 ans et plus.

Conformément aux principes et à la législation en vigueur applicable aux marchés publics, un MAPA (*Marché à Procédure Adaptée*) a été lancé, sur la base d'un cahier des charges rédigé par la Ville. Au terme de l'analyse des candidatures et des offres, il a été retenu l'offre de PLACE VOYAGES, situé à Valenciennes. Le prestataire propose un séjour du 25 Septembre au 9 Octobre 2016 (*15 jours et 14 nuits*), correspondant en tous points aux exigences du cahier des charges.

Le marché est conclu pour un groupe constitué de 10 à 50 personnes. Aussi, dans l'éventualité où l'effectif ne serait pas complet, le séjour serait ouvert à la participation de non Denaisiens.

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ACTE** le principe et les modalités du séjour à l'étranger proposé par le voyageur retenu pour les Denaisiens et les non Denaisiens de plus de 50 ans.
- **FIXE** les tarifs différenciés ci-après exposés selon les revenus des participants, et leur lieu d'habitation :

Revenus 2014 du foyer déclarés aux impôts avant déductions	DENAISIENS			Participation de la Ville
	Chambre double par personne 1.280 €	Chambre triple par personne 1.280 €	Chambre individuelle 1.520 €	
25.000 € et moins	830 €	830 €	1.070 €	450 €
Plus de 25.000 € jusque 40.000 €	980 €	980 €	1.220 €	300 €
Plus de 40.000 € et NON DENAISIENS	1.280 €	1.280 €	1.520 €	0 €

- **AUTORISE** Madame le Député-Maire à signer tout document se rapportant à cette prestation.

**DELIBERATION N° 24 : DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE. SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « CINÉLIGUE NORD PAS-DE-CALAIS ».**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec « *Cinéligue Nord Pas-de-Calais* » pour une cotisation annuelle de 700 euros par an, ainsi que tous autres documents pouvant se rapporter à cette affaire.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 45.

---

DENAIN, le 7 Avril 2016.

Le Secrétaire de Séance,

Madame le Député-Maire,

A.L. DUFOUR-TONINI.